

**ETUDE DU SOIR AU COLLEGE
INSCRIPTION 2022/2023****Fiche à remettre au cadre éducatif
(uniquement si inscription)
AU PLUS TARD MARDI 6 SEPTEMBRE 2022**

Mme et/ou M. :

Parent(s) de l'élève : classe de :

Horaires : de 17 h 30 à 18 h 30.

. **Coût occasionnel** par enfant au tarif de **5 €** à régler au moyen du compte élève « restauration/étude » (site ECOLE DIRECTE) qui devra être obligatoirement approvisionné.

Le montant de l'étude ne sera pas proratisé en fonction de l'heure de sortie.

. **Facturation forfaitaire annuelle** par enfant au tarif de **270 €**.

A partir du 2^{ème} enfant et pour chaque enfant supplémentaire, ce tarif est minoré de 25%.**L'option du forfait se fait en début d'année scolaire** par l'intermédiaire du tableau à compléter ci-dessous.Aucune modification en cours d'année ne sera acceptée sauf cas de force majeure.

Lundi soir	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Mardi soir	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Jeudi soir	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Vendredi soir	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Formule étude du soir : occasionnelle ou annuelle

L'étude du soir est une surveillance.

Pour un éventuel encadrement personnalisé des devoirs, attendre information à la rentrée.

Fait à

Le

Signature :